

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 3 août 2020 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

En vertu de la résolution #2020-121 adoptée conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, le nombre de personnes du public dans la salle du conseil est limité à huit (8) personnes afin de permettre le respect de la distanciation physique entre les individus. Un enregistrement audio sera réalisé et disponible en différé sur le site internet de la municipalité pour les personnes ne pouvant assister à la séance en raison du nombre de places limité.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Mandat à PG Solutions – Récupération de données informatiques financières
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. SRSI – Renouvellement de l'entente intermunicipale
8. **Transport**
 - 8.1. Autorisation de paiement du décompte #1 à « Les Pavages des Monts » pour des travaux de pavage
 - 8.2. Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis (travaux de pavage)
 - 8.3. Madame Sylvie Bouffard – Plainte relative au rechargement des accotements
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Adoption du rapport annuel 2019 sur la gestion de l'eau potable
 - 9.2. Résultat de l'appel d'offres regroupé pour le tri et conditionnement des matières recyclables
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Nomination de la patinoire municipale en hommage à Monsieur Israël Beaulieu
 - 11.2. Service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2020-2021
 - 11.3. Approbation du 1^{er} budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Journée gourmande à la Fromagerie du Littoral – Demande de financement
 - 13.2. Correction de la courbure à l'intersection de la route Lepage et du 4^e Rang Est
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2020-135 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 3 août 2020 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton du procès-verbal*

2020-136 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 juillet dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'approuver le procès-verbal du 6 juillet tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2020-137 APPROBATION DES COMPTES AU 31 JUILLET 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juillet 2020;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 juillet 2020 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	72 502.51	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500989 au #501018)	23 406.88	\$
Total des comptes au 31 juillet 2020	95 909.39	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Mandat à PG Solutions – Récupération de données informatiques financières*

2020-138 MANDAT À PG SOLUTIONS – RÉCUPÉRATION DE DONNÉES INFORMATIQUES FINANCIÈRES

Considérant qu'un poste informatique a été infecté par un crypto-virus le 21 juillet dernier;

Considérant que cela a infecté les données informatiques du serveur;

Considérant que les sauvegardes informatiques sont incomplètes pour bien restaurer les données financières perdues;

Considérant que la dernière sauvegarde informatique complète des données financières remonte à juillet 2018;

Considérant qu'il est nécessaire de rétablir les données financières à l'aide des documents papiers pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Considérant l'offre de service de PG Solutions en date du 23 juillet 2020 pour la saisie des données à partir du 1^{er} janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de mandater le service d'impartition à distance de PG Solutions pour la saisie des données informatiques à partir du 1^{er} janvier 2020 au taux horaire de 125 \$. Le temps de travail est évalué à +/- 70 heures. Le personnel municipal participera également à la saisie des données informatiques selon les disponibilités.

Cette dépense sera financée à même le surplus accumulé (+/- 8 750 \$ avant les taxes).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. SRSI – Renouvellement de l'entente intermunicipale

2020-139 NÉGOCIATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MATANIE (SRSI)

Considérant que l'entente actuelle se termine le 31 décembre 2020 et que des municipalités ont évoqué leur intention de conclure une entente avec la Ville de Matane;

Considérant que la municipalité de Baie-des-Sables est consciente des sommes et des efforts déjà investis pour la création du service régional et des enjeux de sécurité de la population du territoire;

Considérant que les pompiers à temps partiels qui composent le service ont démontré leur attachement et leur dévouement à servir les communautés;

Considérant qu'il y a lieu de préserver l'expertise des effectifs composants le SRSI;

Considérant que la municipalité de Baie-des-Sables désire conserver pour sa population un service de proximité à un coût raisonnable;

Considérant qu'il y a urgence de connaître quelles sont les municipalités qui souhaitent poursuivre avec le SRSI afin de permettre la poursuite des discussions et la conclusion d'une nouvelle entente dans les meilleurs délais;

Considérant que des ajustements devront être effectués pour tenir compte des municipalités qui ne renouvelleraient pas avec le SRSI;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a déjà manifesté son désir de poursuivre avec le Service régional de sécurité incendie en vertu de la résolution #2019-233;

Considérant que la municipalité désire négocier une nouvelle entente avec les municipalités qui désirent poursuivre aussi avec le SRSI de La Matanie et qu'il est impératif que les discussions se poursuivent avec celles qui ont une intention réelle de participer;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que la municipalité de Baie-des-Sables confirme son intention de négocier une nouvelle entente avec le Service régional de sécurité incendie de la Matanie et d'en informer la MRC de La Matanie;

Que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient et sont mandatés pour représenter la municipalité au sein du comité de négociation regroupant la MRC et les représentants des municipalités qui auront confirmées leur intention;

Que la municipalité de Baie-des-Sables ne s'engage pas à signer une nouvelle entente sans avoir analysé la teneur ainsi que la nouvelle répartition des quotes-parts;

Que la municipalité de Baie-des-Sables invite les municipalités à se prononcer formellement et rapidement pour permettre de faire avancer ce dossier et de transmettre leur résolution à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Une copie de la dernière résolution sera envoyée à Monsieur Martin Charest, chef aux opérations de la caserne 18.

8.1. *Autorisation de paiement du décompte #1 à « Les Pavages des Monts » pour des travaux de pavage*

2020-140 AUTORISATION DE PAIEMENT À « LES PAVAGES DES MONTS » POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DANS UNE PARTIE DU 4^E RANG OUEST, LE 4^E RANG EST ET LA ROUTE LEPAGE

Considérant le contrat octroyé à « Les Pavages des Monts » pour des travaux de pavage sur une partie du 4^e Rang Ouest, le 4^e Rang Est et la route Lepage en vertu de la résolution #2020-067;

Considérant que l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux a produit le décompte progressif #1 représentant les travaux réalisés en date du 23 juillet 2020 et recommande son paiement;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser le paiement du décompte #1 au montant de 752 243.12 \$ taxes incluses à « Les Pavages des Monts ».

Cette dépense d'investissement sera financée conformément aux modalités prévues aux *Règlements d'emprunt numéro 2019-04 et numéro 2020-03*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis (travaux de pavage)*

2020-141 EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS

Considérant l'article 1093 du *Code municipal du Québec* relatif aux emprunts temporaires;

Considérant qu'il a lieu d'ouvrir un emprunt temporaire en attendant le financement permanent de la dépense réalisée dans le cadre des *Règlements d'emprunt numéro 2019-04 et 2020-03 décrétant des travaux de pavage*;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'ouvrir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis au montant de 793 718 \$ afin de permettre le paiement de la dépense réalisée dans le cadre des *Règlements numéro 2019-04 et 2020-03 décrétant des travaux de pavage*. Le taux d'intérêt sera préférentiel + 0,5 % lorsque l'emprunt temporaire sera utilisé.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et/ou le maire, Monsieur Denis Santerre, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette résolution auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Madame Sylvie Bouffard – Plainte relative au rechargement des accotements*

2020-142 PLAINTÉ RELATIVE AU RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS

Considérant que les accotements du 4^e Rang Est ont été rechargé de matériaux granulaires (MG-20B) pour donner suite aux travaux de pavage réalisés dans le secteur;

Considérant que Madame Sylvie Bouffard résidente au 469, 4^e Rang Est demande à la municipalité que sa cour redevienne comme avant, soit sans accumulation d'eau en ajoutant du matériel granulaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'aviser la demanderesse que la municipalité considère que les travaux de rechargement des accotements ont été effectués adéquatement conformément au devis afin de protéger le pavé nouvellement mis en place et adapter le niveau des terrains et des entrées existants à ceux de la nouvelle chaussée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. *Adoption du rapport annuel 2019 sur la gestion de l'eau potable*

2020-143 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Considérant la nouvelle stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025;

Considérant que d'ici 2025, les trois objectifs pour l'ensemble du Québec sont :

- la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015;
- l'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association;
- l'augmentation progressive des investissements nécessaires pour réaliser le maintien d'actifs de façon pérenne tout en éliminant graduellement le déficit d'entretien.

Considérant que la Stratégie adresse plusieurs mesures aux municipalités dont :

- Produire le Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;
- Mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau en fonction de l'indicateur de pertes d'eau;
- Mettre en place les actions progressives pour économiser l'eau chez les consommateurs en fonction de l'indicateur de consommation résidentielle;
- Mettre en place des actions progressives qui concernent la gestion durable de la ressource et des actifs municipaux;
- Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal.

Considérant que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle, par le ministère, du *Formulaire de l'usage de l'eau potable* pour les municipalités dotées d'au moins un réseau de distribution d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'année 2019 tel que préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* le 16 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. *Résultat de l'appel d'offres regroupé pour le tri et conditionnement des matières recyclables*

2020-144 TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES 2022-2025

Considérant la résolution #2020-085 mandatant le Ville de Matane à procéder à un appel d'offres regroupé pour le tri et conditionnement des matières recyclables pour les années 2022 à 2025 inclusivement;

Considérant que « Bouffard Sanitaire inc. » est le seul à avoir déposé une soumission conforme à la suite de l'appel d'offres public;

Considérant que le soumissionnaire a soumis le même prix pour le contrat regroupé et le contrat distinct par municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter le bordereau de soumission #2 de « Bouffard Sanitaire inc. » en date du 16 juillet 2020 pour le tri et conditionnement des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 au montant de 70 943.25 \$ plus les taxes. Le prix soumis se détaille comme suit :

Année	Prix*
2022	17 212.50 \$
2023	17 556.75 \$
2024	17 907.75 \$
2025	18 266.25 \$
Total	70 943.25 \$

* Ces montants exclus les taxes.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. *Nomination de la patinoire municipale en hommage à Monsieur Israël Beaulieu*

2020-145 OFFICIALISATION DU NOM DE LA PATINOIRE ISRAËL-BEAULIEU

Considérant le désir du conseil municipal à rendre hommage à Monsieur Israël Beaulieu;

Considérant que ce dernier est décédé le 5 août 2019 dans un tragique accident automobile;

Considérant que ce dernier a été membre fondateur principal de la Ligue de Dekhockey Baie-des-Sables en 2011;

Considérant que cette ligue a connu un engouement rapide et soutenu pendant plusieurs années (2011 à 2017 inclusivement) grâce au travail acharné de Monsieur Israël Beaulieu;

Considérant que cette ligue a opéré durant toutes ces années à la patinoire municipale située au 117 route 132 à Baie-des-Sables;

Considérant qu'avec les années, plus de 200 joueurs de la région se sont déplacés à plusieurs reprises à Baie-des-Sables pour pratiquer ce sport;

Considérant que la communauté de Baie-des-Sables qui compte environ 625 habitants a profité de la visibilité et du rayonnement positif de cette ligue grâce au soutien des médias de la région;

Considérant que la ligue, à l'aide de généreux partenaires, a réalisé de magnifiques projets tels que l'installation d'un tableau d'affichage électronique, des gradins en aluminium pour les spectateurs, un module de jeux pour les enfants et des buts de hockey règlementaires;

Considérant que Monsieur Israël Beaulieu a également été finaliste pour le Prix du Bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin à l'édition 2014;

Considérant que ce prix vise à souligner et à valoriser les gens dévoués qui offrent généreusement leur temps au développement du loisir et du sport dans leur communauté;

Considérant Monsieur Israël Beaulieu a été un bénévole très engagé dans sa communauté et un père exemplaire de 5 enfants;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

- De nommer la patinoire municipale de Baie-des-Sables « **Patinoire Israël-Beaulieu** »
- De demander l'officialisation de ce nom de lieu auprès de la *Commission de toponymie du Québec*;
- Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution;
- Que cette appellation soit en vigueur dès l'approbation par la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. *Service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2020-2021*

2020-146 ADOPTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDERIE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Considérant l'engagement pris par le conseil municipal afin de maintenir en opération le service de garderie municipale à l'école Assomption jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 en vertu de la résolution #2019-223;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter les règles de fonctionnement du service de garderie municipale pour l'année scolaire 2020-2021 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. *Approbation du 1^{er} budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables*

2020-147 APPROBATION DU 1^{ER} BUDGET RÉVISÉ 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé en date du 3 juillet 2020 le budget de l'année financière 2020 de l'*Office municipal d'habitation (OMH)* de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter le 1^{er} budget révisé 2020 en date du 3 juillet 2020 de l'OMH de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de

la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 3 418 \$ au lieu d'un montant initial de 2 837 \$. Cette révision budgétaire fait suite au refinancement de l'hypothèque et/ou du financement à long terme de travaux RAM-C (Rénovation, amélioration et modification capitalisable).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

13.1. *Journée gourmande à la Fromagerie du Littoral – Demande de financement*

La conseillère au siège #3, Madame Gabrielle Trigaux, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question (producteur agricole participant à cette journée gourmande) et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2020-148 JOURNÉE GOURMANDE À LA FROMAGERIE DU LITTORAL – DEMANDE DE FINANCEMENT

Considérant que la Fromagerie du Littoral accueillera les producteurs agroalimentaires de Baie-des-Sables dans le cadre de la Tournée Gourmande en Matanie qui aura lieu le 9 août 2020;

Considérant que cet événement est organisé par la MRC de La Matanie avec une édition annuelle;

Considérant que la Fromagerie du Littoral demande un soutien financier de 1 000 \$ pour aider à la promotion, à la sécurité et à la réussite de l'événement;

Considérant qu'il demande d'emprunter une dizaine de tables pour mettre sous les chapiteaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'aviser la Fromagerie du Littoral :

- Que la Municipalité de Baie-des-Sables est fier de ses producteurs agricoles et est convaincu qu'ils rayonneront lors de cet événement;
- Que cette initiative est déjà soutenue financièrement par la MRC de La Matanie;
- Que cette demande a été reçu tardivement et recommande dans l'avenir d'effectuer une demande d'aide financière à l'avance auprès de la Corporation de développement;
- Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte avec plaisir le prêt d'une dizaine de tables qui seront utilisées pour la présentation et la dégustation des produits sous les chapiteaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2. *Correction de la courbure à l'intersection de la route Lepage et du 4^e Rang Est*

2020-149 CORRECTION DE LA COURBURE À L'INTERSECTION DE LA ROUTE LEPAGE ET DU 4^E RANG EST

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de corriger le rayon de courbure à l'intersection de la route Lepage et du 4^e Rang Est afin de protéger la chaussée nouvellement pavée. Différentes solutions seront étudiées afin de diriger la circulation tel que l'installation de balises ou la correction de l'accotement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Date de la Tournée Gourmande en Matanie;
- Calendrier de la collecte des matières résiduelles.

15. *Levée de l'assemblée*

2020-150 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 20 h 33.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire